



**MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 358**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



RÉUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX des 3 et 24 AVRIL 2026

Résumé du 03/04/2026 :

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Thierry BOITEUX, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Isabelle DI-GIOVANNI, Maud GENTELET, Luc GERARDIN, Danièle HENRY, Bassem ISKANDAR, Karine JACQUOT, Lionel MOMY, Céleste REY, Stéphane SEGUIN, Armelle TAVERNE.

Secrétaire de séance : Danièle HENRY

MOT DE LA MAIRE

Le budget primitif 2026 a été préparé avec soin et sérieux. Il est clair, fiable et équilibré, il montre une gestion prudente et attentive des finances de la commune.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à **831 915,42 €**, tandis que celles consacrées à l'investissement atteignent **676 500,00 €**. Ce budget nous permet de poursuivre les projets de la commune tout en maintenant un service public de qualité pour tous.

Je vous invite à nous retrouver le **8 mai à 11h, au monument aux morts**, pour un temps de mémoire et de recueillement, qui se prolongera par **un moment de convivialité autour du pot de l'amitié**.

Christel ANTOINE



DÉLIBÉRATIONS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/03/26

Approuvé à l'unanimité

Mise en place des commissions communales

Les commissions municipales et leurs membres ont été désignés à l'unanimité du conseil municipal. Afin d'assurer une information claire et accessible, la liste complète et actualisée des commissions municipales est consultable en mairie.

Indemnités des élus

L'exercice d'un mandat municipal implique des responsabilités importantes, un engagement régulier et une disponibilité constante au service des habitants. Ces indemnités versées constituent une compensation du temps consacré, des contraintes liées au mandat et des responsabilités assumées. Elles sont encadrées par la loi.

Mme La Maire propose que les indemnités de fonction soient fixées comme suit :

- Maire : 1820.96 brut/mois
- 1^{er} et 2^{ème} adjoint et conseiller délégué : 483.81 brut/mois
- 3^{ème} adjoint : 246.63 brut/mois

Elles seront versées à compter du 21/03/2026

La délibération relative aux indemnités a été adoptée à l'unanimité du conseil municipal

CARTES AVANTAGES JEUNES

Comme les années passées, le conseil délibère à l'unanimité pour une participation à hauteur de 3€ par carte avantage jeune pour chaque habitant de la commune âgé de moins de 30 ans.

Grâce à cette participation, la carte revient à 6 € par personne.

La mairie se charge de la commande des cartes ; Pour en bénéficier, la demande doit être faite en mairie au plus tard le 30 juillet.



DIVERS

POINTS D'INFORMATIONS

Afin de mettre à jour la signalétique des entreprises du village, **un recensement des panneaux existants sera effectué prochainement.**

Il permettra de supprimer les panneaux correspondant aux entreprises n'étant plus en activité et d'étudier l'installation de nouveaux panneaux pour les entreprises récemment implantées.

Résumé du 24/04/2026 :

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Thierry BOITEUX, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Isabelle DI-GIOVANNI, Maud GENTELET, Luc GERARDIN, Danièle HENRY, Bassem ISKANDAR, Karine JACQUOT, Lionel MOMY, Céleste REY, Stéphane SEGUIN.

Absente excusée : Armelle TAVERNE (donne procuration à Mme GENTELET Maud)

Secrétaire de séance : Danièle HENRY

DÉLIBÉRATIONS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03/04/2026

Approuvé à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2026

Budget sincère, véritable et équilibré est présenté :

- Dépenses fonctionnement = Recettes Fonctionnement : 831 915.42
- Dépenses Investissement = Recettes Investissement : 676 500.00

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce budget.



FEUX ARTIFICES 2026

Le conseil vote à l'unanimité le devis proposé par Arti-Show pour un montant de 2 500 € TTC.

La manifestation se déroulera le samedi 11/07/2026

EMPLOI JEUNE SAISONNIERS

Le conseil décide à l'unanimité de recruter 1 jeune pour l'été 2026. Contrat CDD

Type de contrat : 35h/semaine pour une durée de 4 semaines

Période d'embauche : à compter de juin



Pour être candidat : être âgé de 18 ans – avoir envie d'une première expérience au service de la collectivité

Les habitants de la commune seront prioritaires

Les missions principales : travaux entretien, désherbage, tonte, nettoyage, arrosage, petits travaux de peinture....

Pour postuler : les candidats sont invités à adresser une lettre de motivation et CV en mairie **avant le 20/05/2026**

DIVERS

POINTS D'INFORMATIONS

- **Aménagement d'un arrêt de bus à Cottier** – Projet à l'étude au niveau de la MAM – Échanges actuellement en cours afin de définir les modalités de réalisation
- **MAM de Cottier** : dans le cadre des travaux envisagés, il sera prévu le remplacement du plexiglass de la cour et la réalisation d'un diagnostic énergétique
- **Rénovation rues/trottoirs** : Début des travaux par Roger Martin à compter du 04/05/2026
- **Bilan des interventions de la gendarmerie dans notre commune** :
 - o 11 interventions en 2024 contre 9 en 2025
- **Affichage des permis de construire et DP** (Déclarations Préalables)
 - o Il est rappelé que toute autorisation de permis de construire ou déclaration préalable doit faire l'objet d'un affichage réglementaire.
 - o Cet affichage permet :
 - D'informer les riverains des travaux à venir (notamment en cas de recours)
 - De sécuriser le porteur du projet : l'affichage déclenche un délai de recours qui devient impossible au-delà de 3 mois



Afin de pallier une méconnaissance de cette obligation, **la mairie adressera un courrier systématique** à toute personne déposant un permis ou DP pour lui rappeler cette obligation.

- **Conseil Communautaire** : lors de l'installation du conseil communautaire, **Mr BEURAUD** (Maire de Montagney) **a été élu Président de la CCVM** (en remplacement de Mr Malesieux)



- Rappels de bon voisinage :

- o **Entretien des haies** : merci de penser à les tailler régulièrement ; à défaut un courrier de la mairie pourra rappeler les obligations et risques encourus
- o **Animaux** : nous aimons les animaux mais MERCI de
 - Ramasser les déjections
 - Veiller à limiter les nuisances, notamment les aboiements répétés
 Dans un esprit de respect et de bien-vivre ensemble
- o **Rappel des heures de tonte** :
 - Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
 - Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
 - Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00



- AGENDAS :

- o **Cérémonie du 08/05** : RDV au Monument à **11h**
- o **Kermesse des enfants** : 26/06, salle polyvalente
- o **Tournoi de foot** organisé par ASLM : 27/06, stade de foot
- o **Fête Nationale** : bal et feux le 11/07, salle polyvalente
- o **Rencontre d'un auteur Comtois** : Le samedi 6 et dimanche 7 juin 2026, **Dominique MAUSSERVEY vous invite chez lui au 3 Rue de Romain 25410 MERCEY LE GRAND de 10h à 18h**, pour découvrir ou redécouvrir ses ouvrages : Cocorico ; Les Gauchu ; Suspendu à la vie ; Le Blé en héritage



**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**



OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

+ d'infos ici



 [INSTAGRAM @armeesjeunesse](https://www.instagram.com/armeesjeunesse)
 [LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse](https://www.linkedin.com/company/direction-du-service-national-et-de-la-jeunesse)
 [@DSNjeunesse](https://twitter.com/DSNjeunesse)
 [YOUTUBE @SGArmes](https://www.youtube.com/channel/UC5GArmes)

VOUS VENEZ DE VOUS FAIRE RECENSER ?



Vous pouvez **télécharger immédiatement** l'application **DÉFENSE+** qui vous donnera toutes les informations sur les différentes étapes de votre parcours, **depuis le recensement jusqu'à vos 25 ans.**

Outre la gestion de votre **JDL**, de vos données et de vos documents depuis votre profil, vous aurez la possibilité de développer votre **culture de défense** à l'aide de témoignages, d'anecdotes et de vidéos immersives. Vous pourrez également vous informer sur les **diverses formes d'engagements et d'opportunités** au sein de la communauté de défense.

N'hésitez plus, faites le choix de vous mobiliser pour la Nation et poursuivez votre engagement sur **DÉFENSE+**




 [Téléchargez sur l'App Store](https://apps.apple.com/fr/app/defense-plus/id1544444444)
 [DISPONIBLE SUR Google Play](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.defenseplus)



**Rendez-vous en Mairie
1 rue de l'Eglise
25410 MERCEY LE GRAND**



Permanences de Mairie :
Lundi 8h - 12h30 ; Mardi 8h - 18h ; Vendredi 8h - 12h.
03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦ www.merceylegrand.fr